

02 OCT. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre à vingt heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 15 septembre par Isabelle MEZIERES, présidente.

PRÉSENTS : Nadine LECLERCQ, (Arronville), Isabelle MEZIERES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Michel JABOT, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTEL, Sylvie JACQUEMIN, Michel RAYROLE, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MEZIERES (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Catherine AZE, (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Carine ANNEQUIN (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES (Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion

COMPTE-RENDU

DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 SEPTEMBRE 2020

WALTER (Livilliers), Christian PION (Ménouville), Christophe BUATOIS, Chantal DESHONS, (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT, (Vallangoujard), Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTS : Alain ZIMMERMANN Auvers-sur-Oise (pouvoir à Catherine Aze), Géraldine DUVAL Butry-sur-Oise (pouvoir à Claude NOËL), Brahim MOHA Épiais-Rhus (pouvoir à Carine ANNEQUIN), Henri JALLET Ménouville (pouvoir à Christian PION), Jérôme LEPLAT Nesles-la-Vallée (pouvoir donné à Christophe BUATOIS)

Carine ANNEQUIN est désignée secrétaire de séance

Effectif du Conseil communautaire :	31
Présents :	28
Votants :	31

Désignation de délégués

Commission développement économique

DÉLIBÉRATION 2020-43 (gestion, développement économique)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une commission développement économique qui sera présidée par le Vice-président chargé du développement économique, Monsieur Christophe BUATOIS.

Les membres sont les suivants :

Gérard LEROUX (Ennery), Olivier DESLANDES (Génicourt), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT, Christophe MEZIERES (Auvers-sur-Oise), Michel RICHARD (Labbeville), Benjamin DEMAILLY (Ennery).

Commission Voirie et Mobilités

DÉLIBÉRATION 2020-44 (gestion, voirie)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une commission voirie et mobilités présidée par le Vice-président chargé de la voirie et des mobilités, Monsieur Eric COUPPE,

DÉSIGNE comme membres de cette Commission :

- ARRONVILLE
 - Titulaire : BRIGANT Jean-Michel
 - Supplément : MARQUES DE ANGRADE José
- AUVERS-SUR-OISE
 - Titulaire : MEZIERES Christophe
 - Supplément : DUMEIGE Juliette
- BUTRY-SUR-OISE
 - Titulaire : DUMONT Benoit

- Supplément : PRIoux Philippe
- ENNERY
 - Titulaire : MATTHIEU Laurent
 - Supplément : RUFFIANDIS Jean-Marie
- EPIAIS-RHUS
 - Titulaire : LOIZEAU Dominique
 - Supplément : SAUVE Eric
- FROUVILLE
 - Titulaires : MICHEL Marc
 - Supplément : LEMOS Antonio
- GENICOURT
 - Titulaire : LAVOYE Vincent
 - Supplément : DESLANDES Olivier
- HÉDOUVILLE
 - Titulaires : COUPPE Eric
 - Supplément : ABOT Michel
- HEROUVILLE-EN-VEXIN
 - Titulaire : LECOMTE Patrick
 - Supplément : LEBECQ Jacques
- LABBEVILLE
 - Titulaire : RICHARD Michel
 - Supplément : LAVILLE Alain
- LIVILLIERS
 - Titulaire : MORIN Franck
 - Supplément : DANCONNIER François
- MENOUVILLE
 - Titulaire : PION Christian
 - Supplément : RIOL Philippe
- VALLANGOUJARD
 - Titulaire : VAILLANT Alain
 - Supplément : BARREAUX Jean-Jacques
- VALMONDOIS
 - Titulaire : SOUTIF Michel
 - Supplément : DE GAULLE Laurent

Commission Agricole

DÉLIBÉRATION 2020-45 (gestion, agricole)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une commission voirie et mobilités,

DÉSIGNE les agriculteurs comme membres de cette Commission :

- ARRONVILLE
- LEGRAND Gilles
- AUVERS-SUR-OISE
- COUBRICHE Denis
- ENNERY
- COUBRICHE Nicolas
- EPIAIS-RHUS
- PELLE Philippe
- FROUVILLE
- DELAMARE Stéphane
- GENICOURT
- GUIET Jean-Christophe
- HÉDOUVILLE
- CHEVALLIER Romain
- HEROUVILLE-EN-VEXIN
- CHANTEPIE Sandrine
- LABBEVILLE
- RICHARD Michel
- LIVILLIERS
- MORIN Franck
- NESLES-LA-VALLÉE
- LEPLAT Jérôme
- CHEVALLIER Eric
- VALLANGOUJARD
- VAILLANT Alain
- VALMONDOIS
- GAY Frédéric
- GUASQUET Pascal

Ci-dessous les agriculteurs pour le déneigement :

DEMAILLY Julien
 GAY Frédéric
 VAILLANT Alain
 MORIN Franck
 LEGRAND Gilles
 CHEVALLIER Eric
 RICHARD Michel
 LEGRAND Gilles (salage)

Commission enfance

DÉLIBÉRATION 2020-46 (gestion, enfance)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une commission enfance présidée par le Vice-président chargé de l'enfance, Monsieur Stephan LAZAROFF.

DÉSIGNE comme membres de cette Commission :

- ARRONVILLE
- FAUGERAS Jessica
- AUVERS-SUR-OISE
- COLIN Sabina
- BUTRY-SUR-OISE

- DUVAL Géraldine
- ENNERY
- PITOIS Marie-Agnès
- EPIAIS-RHUS
- CATHELINAUD Eric
- FROUVILLE
- LAZAROFF Stephan
- GENICOURT
- GUERIN-ARCHAMBEAUD Didier
- HÉDOUVILLE
- MARIÉ Renée
- HEROUVILLE-EN-VEXIN
- COLLAS Martine
- LABBEVILLE
- FRECHON Marisol
- LIVILLIERS
- MORIN Dominique
- MENOUVILLE
- PION Christian
- NESLES-LA-VALLÉE
- DESHONS Chantal
- VALLANGOUJARD
- DAUVERGNE Michèle
- VALMONDOIS
- UGUEN Gwenaëlle

Commission Culture et Sport et Loisirs

DÉLIBÉRATION 2020-47 (gestion, culture)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une commission Culture, Sport et Loisirs qui sera présidée par le Vice-Président chargé de la Culture, du Sport et des Loisirs, Monsieur Claude NOEL.

Les membres sont les suivants :

JACQUEMIN Sylvie (Auvers-sur-Oise), ROVIRA Martine (Auvers-sur-Oise), ZIMMERMANN Alain (Auvers-sur-Oise), BOURGOIN William (Butry-sur-Oise), KLETZLEN-BODES Denis (Butry-sur-Oise), PITOIS Marie-Agnès (Ennery), BERGERON Corinne (Nesles la Vallée).

Commission Environnement et cadre de vie

DÉLIBÉRATION 2020-48 (gestion, environnement et cadre de vie)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer une commission Environnement et cadre de vie qui sera présidée par le Vice-président chargé de l'environnement et du cadre de vie, Monsieur Alain DEVILLEBICHOT.

Les membres sont les suivants :

OBERTI Jean-Pierre (Auvers-sur-Oise), PION Christian (Menouville), LEPLAT Jérôme (Nesles-la-Vallée), VAILLANT Alain (Vallangoujard), METAIS Derry (Génicourt), RAYROLE Michel (Auvers-sur-Oise), LEBECQ Jacques (Hérouville-en-Vexin), JOBARD Guy (Hérouville), MOHA Brahim (Epias-Rhus), RICHARD Michel (Labbeville), GASQUET Pascal

(Valmondois), REOL Philippe (Menouville), PITOIS Marie-Agnès (Ennery).

Commission Solidarité

DÉLIBÉRATION 2020-49 (gestion, solidarité)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de créer une commission Solidarité qui sera présidée par Madame Cécile HÉBERT-JACQUET.

Les membres sont les suivants :

- AUVERS-SUR-OISE
ASSAOUI Samuel
LEGRAND Axelle,
- BUTRY-SUR-OISE
DUVAL Géraldine
NOEL Claude,
AZE Catherine.
- NESLES-LA-VALLÉE
BUATOIS Christophe
- VALMONDOIS
SAGLIER Anne
- ENNERY
DILLENSENGER Serge
KIRCHHOFFER Dominique

Commission d'appel d'offres

DÉLIBÉRATION 2020-50 (gestion, appel d'offres)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de créer une commission d'appel d'offres unique à caractère permanent qui sera présidée par la Présidente Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants,
DÉSIGNE comme membres de cette Commission :

5 Titulaires : LEPLAT Jérôme (Nesles-la-Vallée), JABOT Michel (Auvers-sur-Oise), LAURENT Matthieu (Ennery), VAILLANT Alain (Vallangoujard), DEVILLEBICHOT Alain (Labbeville).
5 Suppléants : LEROUX Gérard (Ennery), HEBERT-JACQUET Cécile (Auvers-sur-Oise), COUPPE Eric (Hédouville), BAERT Eric (Hérouville-en-Vexin), PION Christian (Ménouville).

Commission finances et DSP

DÉLIBÉRATION 2020-51 (Finances et DSP)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de créer une commission des Finances et DSP qui sera présidée par la Présidente Isabelle MÉZIÈRES et composée de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.
DÉSIGNE comme membres de cette Commission :

5 Titulaires : LEPLAT Jérôme (Nesles-la-Vallée), JABOT Michel (Auvers-sur-Oise), LAURENT Matthieu

(Ennery), DEVILLEBICHOT Alain (Labbeville), COUPPE Eric (Hédouville).

5 Suppléants : LEROUX Gérard (Ennery), LE BOURGEOIS Marc (Auvers-sur-Oise), DESLANDES Olivier (Génicourt), VAILLANT Alain (Vallangoujard), SAGLIER Anne (Valmondois).

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

DÉLIBÉRATION 2020-52 (gestion, CLECT)
- Vu le Code Général des Impôts, article 1609 nonies, qui prescrit que chaque commune doit obligatoirement disposer d'un représentant au sein de la CLECT,
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DÉCIDE de mettre en place la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
DÉSIGNE pour participer à cette commission les représentants de chacune des communes membres :

- ARRONVILLE
- LECLERCQ Nadine
- AUVERS-SUR-OISE
- MÉZIÈRES Isabelle
- BUTRY-SUR-OISE
- NOËL Claude
- ENNERY
- LAURENT Matthieu
- EPIAIS-RHUS
- MOHA Brahim
- FROUVILLE
- LAZAROFF Stephan
- GENICOURT
- DESLANDES Olivier
- HÉDOUVILLE
- COUPPE Eric
- HEROUVILLE-EN-VEXIN
- BAERT Eric
- LABBEVILLE
- DEVILLEBICHOT Alain
- LIVILLIERS
- WALTER Marion
- MENOUVILLE
- JALLET Henri
- NESLES-LA-VALLÉE
- BUATOIS Christophe
- VALLANGOUJARD
- VAILLANT Alain
- VALMONDOIS
- HUISSMAN Bruno

Comité National d'Action Sociale

DÉLIBÉRATION 2020-53 (Administration générale)
Proposition de désignation des délégués du CNAS
Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement, il est demandé de procéder à l'élection d'un délégué représentant les élus et un délégué représentant les agents,
Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Claude NOEL délégué représentant les Elus et Madame Delphine SONCK déléguée représentant les agents.

2 Titulaires : Jean-Michel BRIGANT et Frédéric VELSCH.

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée du Sausseron (SIAVS)

DÉLIBÉRATION 2020-54 (*Administration générale*)
Proposition de désignation des délégués du SIAVS
Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE pour représenter la Communauté au SIAVS :

9 Titulaires et 9 suppléants :

- ARRONVILLE
 - Titulaire : Jean-Michel BRIGANT
 - Suppléants : Alain PASQUET
- EPIAIS-RHUS
 - Titulaire : Emilie VALETTE
 - Suppléants : Christian SCHMUTZ
- FROUVILLE
 - Titulaires : Stéphane DELAMARE
 - Suppléants : Jean-Max FABREGA
- HÉDOUVILLE
 - Titulaires : Pierre BROS
 - Suppléants : Sophia PRIVAT
- LABBEVILLE
 - Titulaire : RICHARD Michel
 - Suppléants : Pascale BUSSEREAU
- MENOUVILLE
 - Titulaire : Philippe REOL
 - Suppléants : Christian PION
- NESLES-LA-VALLÉE
 - Titulaire : Jérôme LEPLAT
 - Suppléants : Claude CHEVALLIER
- VALLANGOUJARD
 - Titulaire : Jean-Jacques BARREAUX
 - Suppléants : François-Xavier AMMANN
- VALMONDOIS
 - Titulaire : Michel SOUTIF
 - Suppléants : William SCHLEGEL

Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Programmation de Gestion et de Réalisation du Marais du Rabuais (SIPGMR)

DÉLIBÉRATION 2020-55
(*Administration générale*)
Proposition de désignation des délégués du SIPGMR
Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DESIGNE pour représenter la Communauté au
SIPGMR :

Création d'activités accessoires

DÉLIBÉRATION 2020-56 (*Gestion, activités
accessoires*)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 relatif au cumul d'activité des fonctionnaires,
- **Considérant** que la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI) dispose d'une ingénierie réduite,
- **Considérant** la nécessité de recruter quatre agents pour des activités accessoires afin d'assurer des missions d'accompagnement administratif et d'expertise.
- **Considérant** que les personnes pressenties pour exercer ces missions sont actuellement agents titulaires de la fonction publique territoriale. A ce titre, elles ne peuvent être recrutées que dans le cadre d'une activité accessoire.
- **Considérant** que les domaines d'activités concernés sont :
 - ✓ La petite enfance et les accueils de loisirs,
 - ✓ Les finances et les marchés publics,
 - ✓ Le cabinet et la communication,
 - ✓ Le secrétariat général.
- **Considérant** que chaque activité représente une durée hebdomadaire de service de 5 heures et que la rémunération se fera sur la base de 28,50% de l'IM 380.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 30 voix POUR et 1 ABSTENTION (Marion WATER)
DECIDE de créer quatre activités accessoires telles que présentées ci-dessus.

DIT que ces activités accessoires sont rémunérées de la manière suivante : chaque agent concerné percevra une rémunération brute qui sera basée sur l'indice majoré 380 à hauteur de 28,50%

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tous documents, actes et pièces afférents à cette demande.

Télétransmission des actes au contrôle de légalité – principe et convention avec la Préfecture

DÉLIBÉRATION 2020-57 (*Gestion*)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2131-1 et 2 et R.2131-1 à R.2131-4,
- Vu le projet de convention avec la Préfecture et son annexe, ci-joints ;

- Ouï l'exposé de la Présidente, Isabelle Mézières, rapporteuse ;
- **Considérant** qu'afin d'optimiser ses procédures et de réduire les flux papier, la Communauté de Communes Sausseron-Impressionnistes souhaite procéder à la télétransmission dématérialisée de ses actes soumis au contrôle de légalité ;
- **Considérant** que les modalités pratiques de la télétransmission imposent de choisir un tiers certificateur agréé par l'Etat et de conventionner avec la Préfecture,
- Ayant Entendu l'exposé de la présidente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et notamment des délibérations, décisions et arrêtés ;

APPROUVE la convention ci-annexée de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise et autorise Madame la Présidente à la signer ainsi que tous les actes qui s'y attachent ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communautaire.

Modification des statuts du conseil d'exploitation de l'office du tourisme

DÉLIBÉRATION 2020-58 (*Gestion, office du tourisme*)

- **Vu** les articles L.111-1 à L.111-2 et L.133-1 à L.133-3 du Code du tourisme.
 - **Vu** la délibération N° 2014/036 du 26 juin 2014 du Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise portant sur la création d'un Office de tourisme municipal sous forme de régie directe.
 - **Vu** la délibération modificative du statut de l'Office de tourisme N° 2016/006 du 11 février 2016 du Conseil municipal d'Auvers-sur-Oise qui a doté la régie de l'Office de tourisme de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un Service Public Administratif (SPA) sur la base des articles L1412-2 et R2221-63 à R2221-71 et R2221-95 à R2221-98, ceci pour une durée illimitée.
 - **Vu** la loi du 7 août 2015 dite Loi NOTRe prévoyant le transfert aux intercommunalités, au 1er janvier 2017, de la compétence « Promotion du tourisme, dont la création d'Offices du Tourisme »,
 - **Considérant** la création de l'Office du Tourisme à compter du 1^{er} janvier 2017, dans le cadre de sa compétence Tourisme, sous le régime d'un Service public administratif en régie directe, doté d'un budget annexe et d'un Conseil d'exploitation, dans la filiation de l'Office de tourisme existant à Auvers-sur-Oise
 - **Considérant** qu'il convient de modifier l'article 5 des statuts du conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme.
 - **Considérant** qu'il convient de dire que le conseil d'exploitation sera présidé par Madame Isabelle Mézières, présidente de la CCSI.
- Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du conseil d'exploitation de l'office du tourisme.

Musique

Tarifs 2020-2021 du Conservatoire de musique

DÉLIBÉRATION 2020-59 (*culture, musique*)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE, de ne pas modifier les tarifs pour la période 2020-2021 du Conservatoire de Musique Sausseron Impressionnistes.

Tarif de base	Enfant ou étudiant		Adulte	
	CCSI ⁽¹⁾	Hors CCSI	CCSI ⁽¹⁾	Hors CCSI
Formule complète	494,00 €	988,00 €	677,00 €	1 354,00 €
Eveil ou initiation musicale	134,00 €	134,00 €	/	/
FM ou chorale	146,00 €	146,00 €	185,00 €	185,00 €
Formule pratiques collectives	146,00 €	146,00 €	185,00 €	185,00 €
Formule loisirs (2 élèves par demi-heure)	/	/	331,00 €	662,00 €
A compter du 2 ^{ème} élève - tarif de base adulte ou enfant	Enfant ou étudiant		Adulte (si couple)	
	CCSI ⁽¹⁾	Hors CCSI	CCSI ⁽¹⁾	Hors CCSI
Formule complète	443,00 €	886,00 €	494,00 €	988,00 €
Eveil ou initiation musicale	123,00 €	123,00 €	/	/
FM ou chorale	134,00 €	134,00 €	146,00 €	146,00 €
Formule pratiques collectives	134,00 €	134,00 €	146,00 €	146,00 €

⁽¹⁾ Auvers sur Oise, Butry sur Oise, Valmondois, Labbeville, Génicourt, Vallangoujard et les 3 communes (Mériel, Méry et Frépillon)

Exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

DÉLIBÉRATION 2020-60 (*Gestion, TEOM*)

- **Vu** l'article 1521-III.1 du code général des impôts,
- **Vu** la demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères, pour l'année 2020, de l'établissement Krucowoy, domicilié Route de Beauvais à Hérouville-en-Vexin, en date du 31 janvier 2020 ;
- **Vu** le courrier du SMIRTOM du 09 octobre 2019,
- **Vu** le courrier de la ville d'Hérouville-en-Vexin du 07 septembre 2020,
- **Considérant** que selon les données relevées par le SMIRTOM, aucun camion de collecte ne circule sur la route de Beauvais à Hérouville-en-Vexin ;
- **Considérant** que l'établissement Krucowoy a contracté un contrat avec la société Sevia-Veolia pour la collecte d'huiles usagées,
- Ayant Entendu l'exposé de la présidente.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à 27 voix POUR, 1 voix CONTRE (Gérard LEROUX) et 3 ABSTENTIONS (Olivier DESLANDES, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS),
APPROUVE la demande d'exonération de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères.

Prise en charge du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2020

DÉLIBÉRATION 2020-61 (finances, FPIC)

Vu l'article 144 de la loi de finances initiale pour 2012 qui institue un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Vu que pour l'année 2020, le montant de la part communal du FPIC s'élève à 534 661 €.

Considérant que la Communauté de Commune opte pour une répartition « dérogatoire libre ».

Considérant que la prise en charge par la Communauté du FPIC communal nécessite donc :

- soit un vote à l'unanimité du Conseil communautaire (sachant que les abstentions ne sont pas prises en compte pour apprécier l'unanimité),
- soit un vote à la majorité des 2/3 du Conseil, plus une validation par chacune des communes.

Considérant qu'il semble important de souligner les arguments en faveur de la prise en charge par la Communauté de la part communal du FPIC :

- Le FPIC répond à un principe de solidarité territoriale à l'échelle nationale et, dès lors, s'inscrit dans une logique communautaire.
- Le fait que l'Etat notifie l'ensemble du FPIC (part communal comme part communautaire) à la Communauté corrobore cette logique. De même le fait que la loi autorise la prise en charge par la Communauté de la totalité du FPIC (part communale comme part communautaire).
- Cette décision s'inscrit dans la stratégie financière globale de la Communauté et constitue une sorte de dotation de solidarité en faveur de chacune des communes.

Pour toutes ces raisons, la Présidente propose la prise en charge par la Communauté du FPIC de l'ensemble des communes en 2020, comme les années précédentes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de prendre en charge pour 2020 la part communale du FPIC, soit 534 661 €.

Informations diverses :

- Point sur la ZAC d'Ennery et présentation du rapport d'activités de la SEMAVO : mercredi 14 octobre 2020 à 20h30 à Nesles la Vallée (en Mairie, salle des Mariages)
- La prochaine Commission Développement Economique aura lieu le mardi 06 octobre 2020 à 20h00 à Nesles la Vallée
- Afin que chaque commune puisse voter le PLUI entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020, le modèle de délibération concernant le projet PLUI sera envoyé prochainement
- Le siège de la Communauté de Communes restera à Vallangoujard car le changement sur Auvers-sur-Oise pourrait avoir des conséquences sur la loi SRU ; par ailleurs, les bureaux seront tout de même déplacés à Auvers-sur-Oise

La séance est levée à 22h35.

La Présidente,
Isabelle MEZIERES

